

Rapport financier 2021

Le rapport financier est un des éléments d'analyse de l'activité syndicale. Il permet aussi de faire le point du niveau des recettes du syndicat et également du nombre d'adhérents.

Ce rapport ne reprend pas toutes les lignes des comptes mais juste une loupe sur quelques éléments.

Introduction – Bilan – Adhésions

L'Ugict-Cgt du CD94 a terminé l'année **2020** avec 73 FNI payés. Au cours de cette année, il y a eu 3 nouveaux adhérents et 19 départs (retraites, mutations, démissions). Notre syndicat a donc commencé l'année **2021** avec 66 adhérents. Il y a eu **2** adhésions en cours d'année, L'Ugict-Cgt du CD94 termine **2021** avec **68** FNI payés (en diminution : -5 par rapport à 2020).

Pour mémoire : le FNI (Fonds National Interprofessionnel) est le premier timbre réglé par le syndiqué, c'est la référence pour comptabiliser le nombre d'adhérents.

Les adhérents en 2021

71% de femmes et 29% d'hommes (73% et 27%)

15% ont moins de 40 ans (12%),

15% de 40 à 50 ans (19%),

38% de 50 à 60 ans (36%),

32% ont plus de 60 ans (33%).

82% A (79%), 18% B (21%) et 0% C (0%)

42% filière administrative (46%),

28% médico-social (27%),

30% technique (27%)

Pas de filière culturelle

67% n'encadrent pas (65%), 33% encadrent (35%)

* entre parenthèse les chiffres 2020

Recettes

Les ressources de l'Ugict-Cgt sont uniquement les cotisations des adhérents.

Les cotisations perçues (en banque) par l'Ugict-Cgt du CD94 sont de 16 318,21 € en 2021 contre 19 517,32 € en 2020 (cotisations déductions faites des créances irrécouvrables de 326 € dont les rejets en banque, les impayés).

Concernant le mode de paiement, le nombre de prélèvements automatiques : 68 en 2021 (et 2 règlements par chèque), il y en avait 72 en 2020 et 75 en 2019. La formule de prélèvement automatique est majoritairement adoptée par les syndiqués, ce qui permet d'avoir une moyenne de 10,72 timbres payés par adhérent et une moyenne de 20,15 € par timbre. Les adhérents qui partent et ceux qui arrivent en cours d'année ne payent pas 12 timbres.

MOYENNES	FNI	payée par timbre	NB timbres/adhérent
2018	22,39	22,22	11,26
2019	22,45	22,41	11,36
2020	22,67	22,60	11,11
2021	22,39	20,15	10,72

Dépenses

COGETISE (compte 657) :

Premier poste de dépense, le versement des pourcentages de cotisations à l'organisme national de répartition COGETISE assure les reversements aux différentes organisations confédérales et fédérales.

Ces versements sont effectués au taux de 0,67 du FNI perçu et 0,66 pour les autres timbres de l'année.

Le prix de l'abonnement à Option est compris dans nos versements.

Versement COGETISE : 11 179,28 € en 2021 (12 604,31 € en 2020).

Il convient d'ajouter le versement à la CSD (instance départementale de la FPT) soit sur la base de 0,50 €/adhérent/mois : 456,00 € en 2021 (480,00 € en 2020). Il a été pris en compte le nombre de FNI versés l'année précédente.

Congrès, conférences, séminaires (compte 6185) :

En 2021, nous avons participé au congrès de l'union départementale de la CGT et au congrès fédéral de l'UGICT pour un montant de 1 187,53 €.

La situation sanitaire n'a pas permis aux adhérents de se rendre à des formations, il n'y a pas eu de demandes.

Frais d'avocat (compte 6238) :

Depuis plusieurs années, l'Ugict-Cgt est en convention avec un avocat, ce qui permet de prendre en charge certains frais juridiques pour le syndicat et la défense des collègues en difficulté. Le forfait est de 1440 €, à cette somme se sont ajoutés des frais pour des dossiers spécifiques pour des démarches complémentaires : 3 910 € cette année. Soit un total de 5 350 €.

Frais téléphoniques et d'affranchissement (compte 626) :

Les frais pour les deux lignes téléphoniques (Secrétaire général et adjoint) de notre syndicat s'élèvent à 1906,32 € pour 2021. Les frais d'affranchissement de 110 € correspondent à l'envoi postal des attestations fiscales.

Conclusion

Le résultat de l'année 2021 est négatif: - 5 269,28 €.

Somme restant à notre syndicat **au titre des cotisations** 2021 après reversement aux instances : 5 201,93 €, soit 16 318,21 € (COTISATIONS) – 10 723,28 € (COGETISE) – 456,00 € (CSD).

A la clôture des comptes de 2021, **le solde est créditeur** : 18 647,68 € (banque + espèces).

Les comptes 2021 ont été arrêtés lors de la Commission exécutive du 20 avril 2022 et votés à l'unanimité par l'Assemblée Générale des syndiqués ce même jour.

Trésorier UGICT CGT CD 94

Paul LAPORTE

p/o 

Le 12 avril 2022

COMPTE DE RESULTAT 2021

comptes	libellés	DEPENSES	RECETTES
110	<i>REPORT à nouveau solde créditeur</i>		23 916,96 €
119	<i>REPORT à nouveau solde débiteur</i>	- €	
7	<i>Produits</i>	- €	16 318,21 €
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	399,99 €	- €
60	<i>Achats et variations des stocks</i>	5,00€	- €
61	<i>Services extérieurs</i>	1 885,53 €	- €
62	<i>Autres services extérieurs</i>	7 767,69 €	- €
65	<i>Autres charges de gestion courantes</i>	11 529,28 €	- €
	TOTAL	21 587,49 €	16 318,21 €
	RESULTAT DE L'ANNEE (dépenses-recettes)		(5 269,28) €
	SOLDE A REPORTER		18 647,68 €

Trésorier UGICT CGT CD 94
Paul LAPORTE



Secrétaire général UGICT CGT CD 94
Philippe MAINGAULT



